



Convention de partenariat MOBILISATION DE JEUNES EN SERVICE CIVIQUE AU SEIN DU CCAS DE LA VILLE D'ANGOULÊME : projets Solidarité Seniors, Silver Geek

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angoulême
Résidence St Martial - 5 Boulevard Berthelot - 16000 ANGOULÊME
Représenté par Xavier BONNEFONT, Président du CCAS, agissant au nom et pour le compte du
CCAS, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration

Dénommé ci-après la structure d'accueil

Et

L'association Unis-Cité Nouvelle Aquitaine
Basée au 52 rue de Saintes - 16000 Angoulême
Représentée par Sylvia EISNER, en sa qualité de Directrice Territoriale Adjointe Unis Cité Nouvelle
Aquitaine, dûment habilité aux fins de signer les présentes,

PRÉAMBULE

Il a tout d'abord été exposé et rappelé ce qui suit :

Le CCAS d'Angoulême est un établissement public administratif communal qui a vocation à
conduire une politique destinée à connaître, à prévenir et à supprimer toutes les situations
pouvant engendrer des exclusions.

Les principales missions du CCAS d'Angoulême :

- accueillir tous les publics de la commune de 21 ans et plus mais sans enfant à charge,
- orienter les personnes accueillies vers leurs droits,
- offrir des services en complémentarité des services de l'État et du Département,
- assurer une veille sociale.

Le Maire de la Ville d'Angoulême est Président de droit du CCAS composé au total de 11
administrateurs dont 5 conseillers municipaux et 5 personnes nommées parmi les membres
d'associations ou personnes qualifiées.

L'association Unis-Cité a pour objet « d'animer et de développer des programmes de Service
Civique pour les jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études (les "volontaires
d'Unis-Cité"), de mener en équipe pendant une période d'environ six à neuf mois et à temps plein,
des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien

individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture l'article 1 de ses statuts.

Constatant la volonté de plus en plus forte des jeunes qui, dans leur grande diversité, souhaitent se mobiliser pendant une étape de leur vie au service de l'intérêt collectif au sein de notre société. Dans un cadre collectif permettant le brassage de jeunes venus d'horizons différents, une équipe de volontaires d'Unis-Cité pourra ainsi mettre sa générosité et son énergie au service des actions menées par le CCAS de la Ville d'Angoulême.

ORIGINES DU PARTENARIAT

La présente convention précise les modalités pratiques du cadre d'actions convenu entre le CCAS de la Ville d'Angoulême et l'association Unis-Cité pour la mobilisation de nouvelles équipes de jeunes volontaires sur les prochaines années.

OBJECTIFS DU PARTENARIAT

Le partenariat vise plusieurs objectifs :

- Réduire l'isolement des personnes âgées sur le territoire d'Angoulême,
- Au fil du temps, de nouvelles actions pourront être mises en place en réponse à des enjeux sociaux ou environnementaux identifiés par la collectivité.

De façon transversale, il s'agit également de soutenir l'engagement citoyen des jeunes et valoriser l'apport de cette jeunesse dans la société.

ARTICLE 1 – DESCRIPTIF DES PROJETS

Depuis plus de 25 ans, l'association Unis-Cité, pionnière du Service Civique en France, développe des programmes de volontariat solidaires locaux. Nombre d'entre eux concernent la mobilisation de jeunes en Service Civique auprès de personnes âgées isolées, notamment pour rompre l'isolement et/ou favoriser l'accès et l'usage de l'informatique et autres outils de communication. D'autres thématiques d'actions sont également développées dans le cadre de programmes tels que la lutte contre la précarité énergétique, le soutien aux parents d'enfants handicapés, le développement de la citoyenneté des écoliers, le soutien à l'innovation sociale des jeunes, la lutte contre le décrochage scolaire...

Dans le cadre de la présente convention, il est prévu de mobiliser les jeunes volontaires sur 2 missions de Service Civique :

- Solidarité Seniors : Lutte contre l'isolement des personnes âgées,
- Silver Geek : Accompagnement des Seniors, du Moulin des Dames, à l'utilisation des outils numériques (tablettes numériques et console de jeu vidéo : Wii Bowling, Just Dance).

1.1 Le programme « Solidarité Seniors »

Ce programme de solidarité intergénérationnelle est destiné à :

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées les plus fragiles,
- Favoriser le bien-être et le bien-vivre des personnes âgées dans leur quartier,
- Renforcer les échanges entre les générations et valoriser la mémoire, les parcours de vie,

- Contribuer à préserver l'autonomie et le maintien à domicile.

Il se décline autour de 4 orientations et d'actions concrètes de proximité visant à atteindre ces objectifs partagés :

- Axe 1 : Bien vivre avec joie et en forme

Favoriser le bien-être des personnes âgées en réduisant leur solitude par des visites hebdomadaires.

- Axe 2 : Bien vivre ensemble

Encourager la participation à la vie sociale locale en proposant des programmes de sorties et d'animations.

- Axe 3 : Bien vivre dans sa ville

Développer la mobilité des personnes âgées en ville en rassurant sur les freins et les difficultés rencontrées.

- Axe 4 : Bien vivre dans le monde d'aujourd'hui

Permettre l'accès à l'information, la compréhension du monde actuel et stimuler la citoyenneté des personnes âgées en gardant le lien avec l'actualité.

Les volontaires ont pour mission (avec l'appui des salariés d'Unis Cité et des partenaires locaux) de rendre visite à domicile des personnes repérées et mettre en œuvre les actions concourant à atteindre les objectifs partagés ci-dessus, dans le but qu'elles puissent s'ouvrir vers l'extérieur.

1.2 Programme « Silver Geek » :

Ce programme de solidarité est destiné à :

- Proposer et faire vivre des séances d'animation (inscrit au planning d'animation mensuel),
- Apporter un renfort d'encadrement à l'animateur,
- Se charger spécifiquement d'une partie des animations (soit pour un public – personnes isolées ou demandant un accompagnement individuel ; soit pour une thématique – Wii ou tablette),
- Impulser d'autres actions à leur initiative en concertation avec la structure.

La structure d'accueil pourra également soumettre à Unis-Cité d'autres sujets de missions (dans le respect du cadre légal du Service Civique).

1.3 Durée de la mission :

La présente convention couvre la période de mobilisation d'une équipe de :

- Solidarité Seniors : une dizaine de volontaires 4 jours par semaine afin d'accompagner au maximum 12 seniors ;
- Silver Geek : 4 volontaires 1 jour par semaine afin d'accompagner les résidents du Moulin des Dames.

ARTICLE 2 – PRINCIPES D'INTERVENTION

2.1 Philosophie d'intervention des volontaires d'Unis-Cité :

- Ils mènent des actions concrètes de proximité et participatives sur le terrain,
- Ils ne sont pas professionnels et donc pas identifiés de manière stigmatisée par les bénéficiaires (familles, enfants, personnes âgées...) ce qui représente un atout pour la réussite des actions auprès du public,
- Ils savent faire passer des messages et mobiliser les bénéficiaires (familles, enfants, personnes âgées...) parce qu'ils en sont proches et partagent leurs codes culturels,
- Afin de permettre l'accessibilité de cette mission de service civique à un maximum de jeunes, les volontaires interviennent en équipe, à minima en binôme.

2.2 Positionnement :

- Ils sont des acteurs-relais du territoire, car ils font connaître les actions et acteurs locaux existants,
- Ils créent un maillage étroit autour des familles en favorisant l'implication de tous les acteurs (maisons de quartier, mairie, espaces publics numériques, écoles, centres sociaux, associations...).

2.3 Durée et horaires de mobilisation des volontaires :

Unis-Cité mobilise cette équipe de volontaires conformément aux articles 1.1, 1.2.

Durant toute la durée des projets, Unis-Cité et le CCAS de la Ville d'Angoulême s'engagent à trouver les meilleures adaptations possibles pour répondre aux besoins spécifiques et impératifs pouvant survenir de part et d'autre.

2.4 Répartition du temps sur 1 semaine type et jours d'intervention des volontaires :

Les volontaires en Service Civique sont mobilisés à hauteur de 30h/semaine dont 4 jours (lundi au jeudi) sont consacrés aux projets « lutte contre l'isolement des personnes âgées ». Le vendredi est assuré par Unis-Cité et sera consacré à des formations (formations civique et citoyenne, préparation au projet d'avenir, formations à la mission...).

Ces jours de référence pourront être revus en fonction des besoins (pour le projet, pour des temps de formation...).

Les horaires de mobilisation journalière seront précisés ultérieurement dans le cadre du projet. Cette base horaire pourra être ajustée en fonction des besoins de la mission.

2.5 Adaptation des jours de mobilisation :

De façon occasionnelle :

- Des jours de présence des volontaires pourront être rajoutés en fonction des besoins spécifiques du projet (projets de sorties par exemple).
 - Les volontaires (tous ou seulement une partie de l'équipe) pourront également s'absenter sur des jours initialement prévus pour les besoins des autres projets Unis-Cité sur lesquels ils sont également engagés (Des temps de service civique sont consacrés notamment à la préparation du projet d'avenir des volontaires, à une sensibilisation à la citoyenneté ou à des chantiers collectifs ou d'autres missions complémentaires).
 - En cas d'opérations d'urgence (grand froid, inondations, incendie...), Unis-Cité se réserve le droit d'affecter tout ou partie de ses effectifs momentanément au soutien de ces actions.
- Dans tous ces cas de figure, un accord préalable du CCAS de la Ville d'Angoulême et d'Unis-Cité est nécessaire.

ARTICLE 3 – MISSIONS ASSURÉES PAS LES VOLONTAIRES

Les volontaires pourront assurer des actions diverses, telles que :

Favoriser le bien-être des personnes âgées en réduisant leur solitude

Exemples d'actions :

- Jeux de stimulation de la mémoire,
- Échanges autour des centres d'intérêt des personnes âgées,
- Proposition de ballades dans le quartier pour favoriser la marche...

Favoriser la participation à la vie sociale locale et développer le réseau relationnel des personnes

Exemples d'actions :

- Accompagnement des personnes sur les temps collectifs existants (animations),
- Accompagnement des personnes sur leurs centres d'intérêt, leurs envies (événements culturels, sportifs et de loisirs, visite des familles),
- Organisation de temps d'échanges, d'animations collectives réunissant les personnes accompagnées.

Important : ces jeunes volontaires ne sont pas sélectionnés pour leurs compétences ou leurs qualifications, mais pour leur motivation, leur envie d'agir et de donner de leur temps au service des autres. Ils interviennent en équipe, à minima en binôme, pour mener des actions complémentaires et non substitutives aux actions professionnelles et salariées.

ARTICLE 4 - RÉPARTITION DES RÔLES

4.1 L'association Unis-Cité assure :

- Co-construction des missions avec le CCAS de la Ville d'Angoulême,
- Participation à la mise en place d'évènements collectifs en partenariat avec le CCAS d'Angoulême dans le cadre des 2 missions proposées,
- Mobilisation de la jeunesse (information de la jeunesse et recrutement),
- Formation des volontaires (formation initiale et continue avec le soutien des acteurs et experts locaux ; formation à la mission ; formation civique et citoyenne),
- Encadrement/coordination des volontaires (assurer une partie du tutorat, donner un cadre et des repères de fonctionnement en vie collective, gérer les motivations individuelles...),
- Accompagnement des volontaires dans la réussite de la mission (du projet),
- Accompagnement des volontaires sur la préparation de leur projet d'avenir,
- Le suivi administratif des volontaires : entrées, sorties,
- Respect des obligations légales du Service Civique et gestion des formalités en lien avec l'agence du service civique (rapport d'activité, bilans individuels, déclaration des entrées/sorties, gestion des déclarations et des indemnités),
- Pilotage des actions (dont animation comités de pilotage et évaluation de l'action en lien avec la Ville)

4.2 Le CCAS de la Ville d'Angoulême assure :

- Co-construction des missions avec Unis-Cité,
- Participation à la mise en place d'évènements collectifs en partenariat avec Unis Cité dans le cadre des 2 missions proposées,
- Mobilisation de 2 agents du CCAS d'Angoulême pour assurer le suivi du partenariat et coordonner l'accompagnement des jeunes volontaires en partenariat avec le CCAS de la Ville d'Angoulême,
- Appui à l'identification des bénéficiaires, des 2 projets, qui pourront bénéficier de l'accompagnement des volontaires à compter de mi-novembre 2024,
- Identification de personnes ressources afin de répondre aux interrogations des volontaires, et assurer le suivi du projet,
- Présentation des volontaires aux différents acteurs de terrain et facilitation de leur intégration,
- Participation aux réunions « de régulation/suivi » et comités de pilotage,
- En lien avec Unis-Cité, le CCAS d'Angoulême et ses agents contribuent à l'accompagnement, la formation (explication des règles, fonctionnement d'une mairie...) des volontaires, et au bon déroulement du projet.

4.3 Encadrement de l'équipe de volontaires :

Un coordinateur/riche d'équipes et de projets de l'association Unis-Cité ainsi que 2 agents du CCAS d'Angoulême assureront l'accompagnement et la coordination (point régulier sur les actions effectuées, gestion de l'équipe, atteinte des objectifs...) des volontaires sur le terrain.

Le coordinateur/riche d'équipes et de projets ne sera pas présent lors des interventions / actions des volontaires. Il assurera une rencontre hebdomadaire avec les jeunes volontaires ainsi que des échanges réguliers avec les agents du CCAS d'Angoulême.

Il se tient disponible pour échanger avec le personnel du CCAS qui sera en lien avec les volontaires. En fonction des besoins, toute personne faisant partie de l'association Unis-Cité est habilitée à intervenir sur le lieu de projet.

4.4 Intégration de l'équipe sur le site :

En amont de l'arrivée des volontaires, le CCAS de la Ville d'Angoulême veillera à informer ses équipes concernant la venue des volontaires et des objectifs du partenariat.

À l'arrivée des volontaires et pour faciliter leur intégration au sein de la structure, un temps de sensibilisation à la structure, à ses équipes et à son contexte sera prévu. Ce temps de sensibilisation devra également présenter le règlement intérieur de la structure, les règles de sécurité et de fonctionnement et les autorisations nécessaires au bon déroulement du projet.

4.5 La formation des volontaires – une clef de la réussite du projet :

Le programme de formation des volontaires s'inscrit dans le socle qualité du programme « Service Civique Solidarité Seniors ». En appui avec les partenaires identifiés, Unis-Cité animera la construction d'un programme de formation initiale et continue des volontaires.

Cette formation devra notamment permettre aux jeunes volontaires de :

- apprendre à se connaître,
- découvrir le projet,
- acquérir les premières bases d'organisation,
- connaître les acteurs locaux associés au projet (leur rôle, leur fonctionnement, leur situation géographique, les interlocuteurs associés au projet),
- se sensibiliser au public senior et à la problématique de l'isolement via l'Union Nationale des Associations de la Charente (UNA 16),
- bâtir une relation via l'UNA 16,
- connaître les métiers et les formations du Bien vieillir via les Maisons Familiales et Rurales de la Charente (MFR 16),
- faciliter leur mobilité sur le territoire afin de mieux appréhender les visites à domicile.

Dans le cadre de la Préparation à « l'Après Unis-Cité » et pour assurer un enrichissement personnel des volontaires au-delà de l'action, des rencontres formelles pourront être mises en place sur des thèmes en rapport avec les objectifs du projet ou sur les métiers regroupés au sein d'une collectivité comme la Ville d'Angoulême.

4.6 Assurances :

L'association Unis-Cité Poitou-Charentes a souscrit un contrat « Multigaranties activités sociales » auprès de la MACIF, sous le numéro 825 20 15 / YP 39, qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l'association à l'occasion de ses interventions. Cette garantie est étendue aux volontaires qui interviendront dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 5 – SUIVI ET ÉVALUATION DES PROJETS

5.1 Comité de pilotage :

Un Comité de pilotage, réunissant les volontaires et les signataires de la convention, sera mis en place pour faire le point sur le déroulement général du projet, ses orientations et l'évaluation générale.

5.2 Réunions hebdomadaires de régulation :

En complément du comité de pilotage des partenaires, des temps d'échanges réguliers seront organisés entre les deux partenaires sur l'avancée du projet (notamment le planning, suivi des objectifs, éventuelles difficultés ...).

Une réunion hebdomadaire sera mise en place pour assurer le suivi des actions, point sur les actions de la semaine écoulée, point sur les actions de la semaine suivante, ressenti des volontaires, points positifs et négatifs.

Si lors de ces réunions, il s'avère que les objectifs et/ou le contenu du partenariat tel qu'ils sont définis dans la présente convention ne sont pas atteignables, ces derniers doivent être redéfinis et réadaptés en lien avec le responsable Unis-Cité.

5.3 Bilan :

En fin de projet, les volontaires et leurs différents interlocuteurs se réuniront pour évaluer l'ensemble du projet.

De même que les volontaires, l'association Unis-Cité s'engage à compléter et à renvoyer son propre bilan de l'action menée par l'équipe des volontaires. Il pourra en outre être invité à faire part de sa participation au projet lors d'événements internes ou externes.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS MATÉRIELS ET FINANCIERS

6.1 Modalités financières :

Le coût total de la mise en place de ces programmes est évalué à 50 000€. Ce projet bénéficie de l'engagement de l'État dans le cadre de Service Civique. Le financement (coûts de recrutement des volontaires, accompagnement, transports, formation...) est pris en charge par l'État et Malakoff Humanis dans le cadre de son soutien au projet « Service Civique Solidarité Seniors », Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, La Conférence des financeurs de la Charente...

6.2 Conditions matérielles :

L'association Unis Cité s'engage à mettre à disposition une salle, ainsi que le matériel (ordinateur, fournitures de bureau...) afin que les volontaires puissent préparer et mener leurs actions.

Le CCAS d'Angoulême prend à sa charge les frais liés aux productions au profit du projet et de l'établissement (reprographies, plaquettes de communication...) ; ces frais ne pourront donc être engagés sans l'accord préalable de la structure.

ARTICLE 7 - INTERVENANTS EXTÉRIEURS ET COMMUNICATION

De façon ponctuelle et après concertation, les signataires pourront inviter des personnes extérieures au projet. Notamment, l'association Unis-Cité pourra prendre l'initiative de convier des représentants des collectivités locales, des partenaires financiers publics ou privés afin de rencontrer les volontaires et permettre ainsi de promouvoir leur engagement.

Dans leur volonté commune de l'action concernée par la présente convention et de valoriser l'engagement des volontaires dans la société, Unis-Cité et le CCAS de la ville d'Angoulême s'engagent à coopérer et à valoriser les partenariats dans la couverture médiatique des actions réalisées.

Les deux parties s'engagent à mentionner leur partenariat lors de toute communication publique ou médiatique relative au projet faisant l'objet de la convention.

Les signataires s'autorisent à réaliser ou faire réaliser des documents sur le projet ou les volontaires (photos, articles de presse...) qui pourront servir à la communication de chacun d'eux.

ARTICLE 8 – DURÉE, RUPTURE ET POURSUITE

Le volontariat de jeunesse nécessitant une construction sur la durée, il est souhaité par les deux parties que le présent partenariat se poursuive dans le temps, c'est pourquoi la présente convention est signée pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 30 juin 2025.

La mobilisation effective des volontaires (nombre, thèmes, dates, modalités financières) est précisée annuellement dans le cadre d'une convention propre à chaque année.

Chacune des parties s'engage à respecter les articles cités ci-dessus. Le non-respect d'un des articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention.

En cas de dénonciation de la convention, le signataire concerné devra motiver et notifier sa démarche par écrit.

ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions prévues par le Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) et la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (modifiée par la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles), les informations recueillies dans le cadre de cette convention sont collectées et conservées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angoulême au sein du logiciel Millésime et par l'Association Unis-Cité Nouvelle Aquitaine, dans une finalité de gestion.

Fait en deux exemplaires à Angoulême, le 19/11/24

Pour l'association Unis-Cité Charente
La Responsable d'antenne de la Charente


Unis-Cité Nouvelle-Aquitaine

5 bis rue de la Tour de Cassies
33000 BORDEAUX
05 56 90 08 61

Mme Sylvia EISNER

Pour le CCAS d'Angoulême
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente


Mme Anne Laure WILLAUMEZ GUILLEMETEAU

ANNEXE : RAPPELS SUR LE SERVICE CIVIQUE

Cadre légal

Le Service Civique est un programme national d'engagement volontaire de la jeunesse. Le Service Civique n'est pas un emploi, ni un stage. Les volontaires ne peuvent être sélectionnés sur leur niveau de qualification, ni ne peuvent effectuer de tâches relevant de postes salariés.

www.service-civique.gouv.fr

Les missions confiées aux volontaires sont agréées par l'État dans le cadre de l'agrément national accordé par l'Agence du Service Civique à Unis-Cité (agrément n° NA-000-13-00093).

Ce que n'est pas un volontaire en Service Civique :

- Le volontaire n'est pas un stagiaire ou un emploi aidé ; le Service Civique intègre le code du service national et n'est en rien rattaché au code du travail
- Le volontaire ne doit pas être soumis à un lien de subordination

Ce que le volontaire en service civique ne peut pas faire :

- Mener une mission touchant des publics fragiles sans l'encadrement de personnels compétents
- Mener des tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant d'une structure
- Mener une mission sur un poste précédemment occupé par un salarié d'une association ou un agent public depuis moins d'un an avant le Service Civique
- Mener des missions nécessitant un diplôme ou une qualification très particulière
- Se retrouver en situation d'encadrement sans la responsabilité d'un personnel qualifié

Philosophie d'intervention des volontaires d'Unis-Cité :

- ils mènent des actions concrètes de proximité et participatives sur le terrain,
- ils ne sont pas professionnels et donc pas identifiés de manière stigmatisée par les familles, ce qui représente un atout pour la réussite des actions auprès de ce public,
- ils savent faire passer des messages et mobiliser les familles parce qu'ils en sont proches et partagent leurs codes culturels,
- afin de permettre l'accessibilité du service civique à un maximum de jeunes, les volontaires interviennent en équipe, a minima en binôme.

Positionnement :

- ils sont des acteurs-relais du territoire en faisant connaître les actions et acteurs locaux existants
- ils créent un maillage étroit autour des familles en favorisant l'implication de tous les acteurs (maisons de quartier, mairie, espaces publics numériques, écoles, centres sociaux, associations...).

Qui sont ces jeunes et comment viennent-ils au Service Civique à Unis-Cité ?

Un effort d'information/sensibilisation est fait par Unis-Cité en direction de la jeunesse pour s'assurer que le plus grand nombre de jeunes possibles aura connaissance de ce projet (partenariat avec la Mission Locale, la Presse, les réseaux associatifs et sociaux...).

Les volontaires d'Unis-Cité sont prioritairement sélectionnés sur leur motivation et leur envie d'agir au service de l'intérêt général. Âgés de 16 à 25 ans, ces volontaires représentent la diversité de la jeunesse française (filles et garçons, avec ou sans qualification, avec ou sans permis de conduire, d'origines culturelles diverses, de parcours ou de projets professionnels variés...). Afin de se donner toutes les chances de réussite de la mission, Unis-Cité veillera à constituer une équipe complémentaire.

En cohérence avec la volonté d'impulser une dynamique locale de territoire, les équipes de volontaires seront autant que possible constituées de jeunes domiciliés à proximité des lieux de mission.

Envoyé en préfecture le 10/01/2025

Reçu en préfecture le 10/01/2025

Publié le 10/01/2025



ID : 016-261600118-20241119-DEC_2024_20-CC